

Inscription Administratives à l'école

Rentrée scolaire 2023-2024

* Votre enfant est né(e) en : **2020**

* Votre enfant rentre au CP

* Vous faites une demande de dérogation (date limite le 7 avril 2023)

* Vous êtes nouvel arrivant sur la commune

- Vous devez inscrire administrativement votre enfant en mairie au service éducation :

**Du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 inclus de
8H30 à 12h00 sans rendez-vous ou l'après-midi sur rendez-vous uniquement.**

Pièce à fournir :

- Livret de famille original
- Pièce d'identité du parent
- Justificatif de domicile = facture de moins de 3 mois (si les parents de l'enfant

sont hébergés : fournir une attestation manuscrite de l'hébergeant + la photocopie de sa pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de l'hébergeant

Un certificat d'inscription vous sera délivré pour ensuite procéder à l'admission à l'école.

Dans un second temps les dates et horaires de prise de rendez-vous seront affichés dans les écoles

Contacts :

Tel : 04 56 58 96 15 ou 04 76 60 76 26

Mail : espace-famille@eybens.fr